	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP


COMPTE RENDU DE REUNION

Comité Directeur du 16 mars 2022

Le Comité Directeur a été convoqué en séance ordinaire le 9 mars 2022 et publication en a été faite à la porte du siège et par insertion dans la presse régionale.

La séance se tient au siège du SMICTOM à Scherwiller (67).

Diffusion du compte-rendu			
Destinataires	Pour validation	Pour application	Pour information
Direction Générale	✓	✓	
Membres du Comité Directeur	✓		
Responsables des services du SMICTOM		✓	✓
Délégués communautaires			✓
Site Internet du SMICTOM			✓

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP


A 18h00, le Président, Monsieur Jean-Pierre PIELA, fait procéder à l'appel nominatif des délégués.

NOM	Titre	Présence	Procuration		Voix	
			à	Nbre	Présentes	Présentes et représentées
DAVID Joffrey	Délégué	1			1	1
DUCORDEAUX Marie-Line	Déléguée	1			1	1
FORGIARINI Guillaume	Délégué	0			0	0
GARBACIAK Nathalie	Déléguée	1			1	1
GEYLLER Laurent	Délégué	1			1	1
GUTH Alexandre	Délégué	1			1	1
HIRTZ Sylvie	Déléguée	1			1	1
HUMMEL Orianne	Déléguée	0			0	0
JEHL Laurent	Délégué	0			0	0
KLIPFEL Martin	Délégué	1			1	1
LAUFFENBURGER Mathieu	Délégué	1			1	1
LUTZ Germain	Délégué	1			1	1
NAAS Laurent	Délégué	0			0	0
OTTENWAEELDER Christian	Délégué	1			1	1
PAULET Benoît	Délégué	1			1	1
PETIT Denis	Délégué	1			1	1
PIELA Jean-Pierre	Délégué	1			1	1
ROUSSEL Nathalie	Déléguée	0			0	0
RUXER Denis	Délégué	0			0	0
SCHAEFFER Philippe	Délégué	1			1	1
SCHUNCK Josée	Déléguée	1			1	1
SENGLER Marion	Déléguée	0			0	0
SIMLER Nicolas	Délégué	1			1	1
SOHLER Jean-Marie	Délégué	1			1	1
STIRMEL Pascale	Déléguée	1			1	1
VOINSON Rémy	Délégué	0			0	0
WACH Caroline	Déléguée	1			1	1
WAEGELL Dominique	Délégué	1			1	1
WILLMANN Fernand	Délégué	1			1	1
TOTAL				0	21	21

Membres élus	29
Quorum (1/3 LVS)	11
Membres présents	21

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se dérouler.

(LVS : Loi Vigilance Sanitaire)

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

Monsieur Jean-Pierre PIELA, ouvre la séance. Il salue les membres du Comité Directeur et les services, ainsi que M. LECUIVRE Trésorier et Mme. ROUE, conseillère aux décideurs locaux à la Trésorerie.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Directeur du 16 février 2022

Le procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 16 février 2022, qui a été préalablement adressé à l'ensemble des délégués, est approuvé à l'unanimité, avec une correction à apporter sur la date (16 février au lieu du 18 février).

Entrée de M. Laurent JEHL à 18h08

2. Compte rendu d'information des délégations permanentes du Bureau et du Président

Rapporteur : M. Jean-Pierre PIELA

2.1. Délégations au Bureau syndical

Dans le cadre des délégations accordées au Bureau Syndical et conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rend compte des décisions prises en matière de marchés publics passés selon une procédure formalisée (voir **annexe 1**), ainsi que leurs avenants (*néant*).


Dans le cadre des délégations accordées au Bureau Syndical et conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rend compte des décisions prises en matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'une valeur supérieure ou égale à 4 600 euros (*néant*).

2.2. Délégations au Président

Dans le cadre des délégations accordées au Président et conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rend compte des décisions prises en matière de marchés publics passés selon une procédure adaptée (voir **annexe 2**), ainsi que leurs avenants (*néant*).

Dans le cadre des délégations accordées au Président et conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rend compte des décisions prises en matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (*néant*).

Entrée de M. Denis RUXER à 18h12

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

3. FINANCES

Rapporteur : M. Denis PETIT

3.1. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29-12-62 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Le Comité Directeur,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ; les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuvé à l'unanimité.

3.2. Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

M. PETIT, Vice-Président, présente le compte administratif de l'exercice 2021 qui a été adressé au Comité Directeur selon la présentation réglementaire M 14. Les résultats financiers se présentent comme suit.

A- La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	2021	Recettes	2021
011 - Charges à caractère général	9 372 396.41 €	002 - Excédent antérieur reporté Fonc	0.00 €
012 - Charges de personnel	8 066 953.79 €	013 - Atténuations de charges	147 805.29 €
022 - Dépenses imprévues Fonct	0.00 €	042 - Opérations d'ordre entre section	
023 - Virement à la sect° d'investis.	0.00 €	70 - Produits des services	4 685 086.20 €
042 - Opérations d'ordre entre section	1 891 577.02 €	74 - Dotations et participations - RIU	2 717 781.14 €
65 - Autres charges gestion courante	118 687.06 €	75 - Autres produits gestion courante	1 102.93 €
66 - Charges financières	143 799.63 €	77 - Produits exceptionnels	848 828.81 €
67 - Charges exceptionnelles	54 421.40 €	78 - Reprise sur amort et provisions	29 273.95 €
68 - Dotations aux provisions	3 643 000.00 €	REDEVANCE INCITATIVE UNIQUE	15 201 545.62 €
TOTAL	23 290 835.31 €	TOTAL	23 631 423.94 €

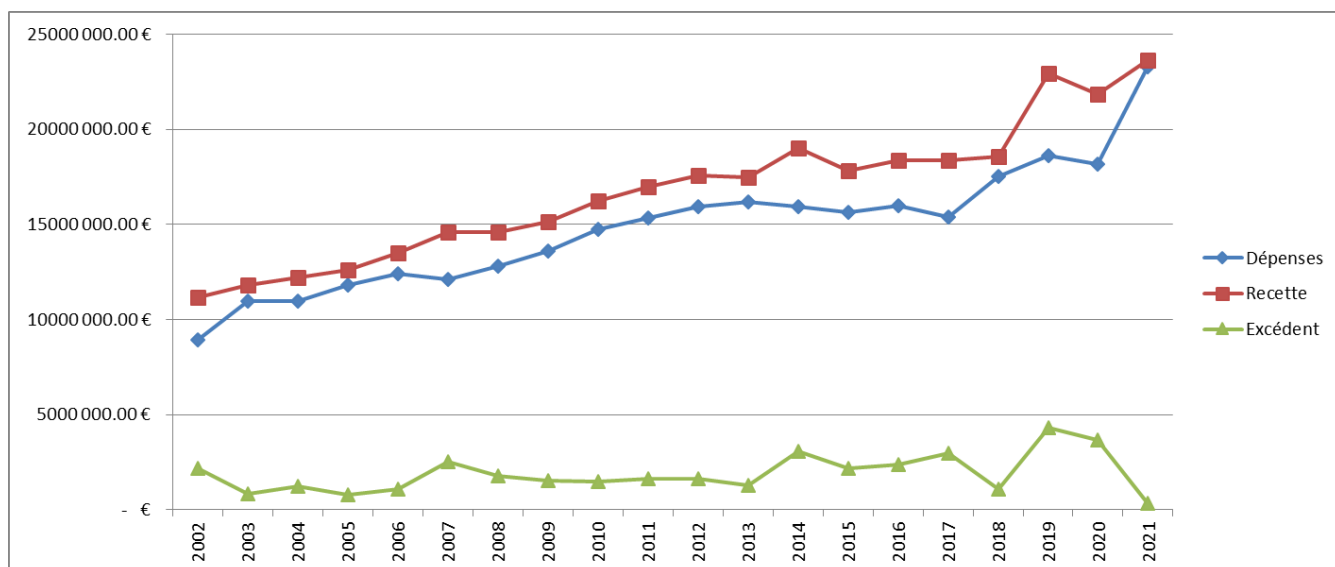
Les charges de fonctionnement ont diminué de 28% en 2021 par rapport à 2020.

Les recettes de fonctionnement ont pour leur part diminué de 8%.

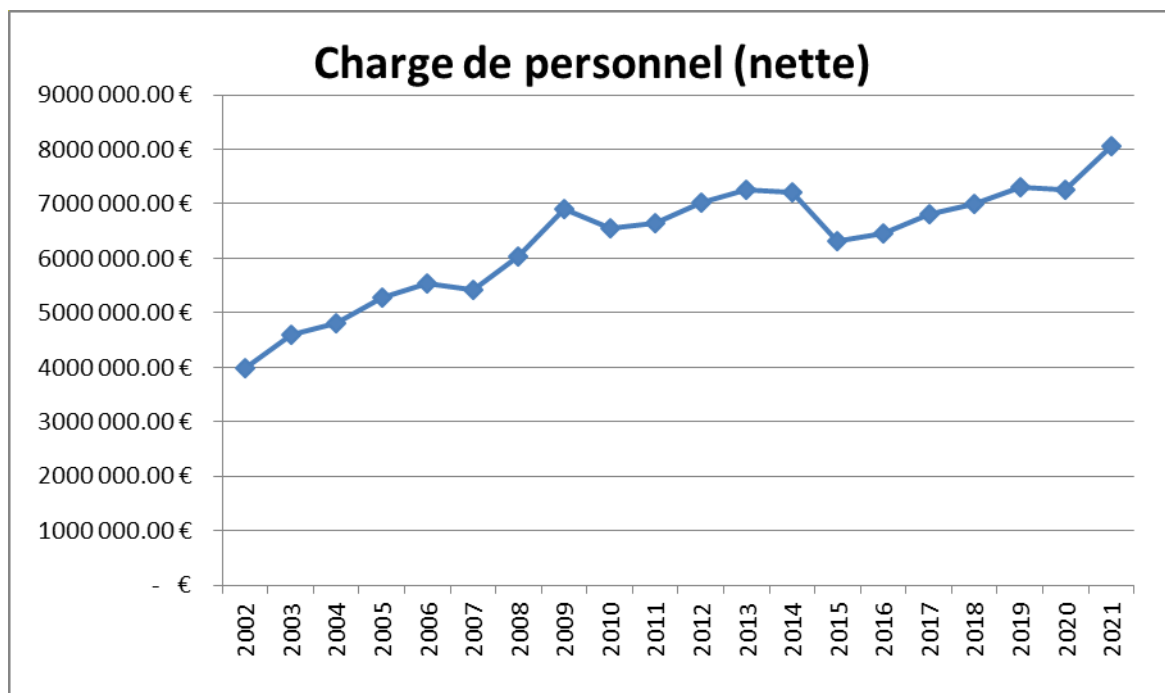
L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à 340 588.63 €.

L'excédent global de fonctionnement de l'exercice 2021 auquel s'ajoute les excédents antérieurs s'élèvent à 14 327 051.11 €

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement (hors excédent antérieur) :



Evolution des dépenses nettes de personnel : CH 12 - CH 013




Les charges nettes de personnel ont augmenté de 11% en 2021 (équipe supplémentaire du tri pour le deuxième poste en année complète en 2021).

B- La section d'investissement

INVESTISSEMENT			
Dépenses	2021	Recettes	2021
040 - Opération d'ordre de transfert	21 800.71 €	001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	
042- Opération d'ordre transfert sect			
041 - Opérations patrimoniales			
16 - Remboursement d'emprunts	829 323.68 €	021 - Virement de la section de fonct.	
17 - CSDND	116 562.48 €	040 - Opérations d'ordre entre section	1 891 577.02 €
19 - UTC	107 562.81 €	041 - Opérations patrimoniales	
28 - Réseau de déchetteries	204 238.46 €	10 - Dotations Fonds divers Réserves	494 003.04 €
40 - Centre de tri	32 389.60 €	13 - Subventions d'investissement	
41 - Unité de Compostage	1 005 510.81 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	
42 - Bâtiment administratif	0.00 €	Chapitres nature	
43 - COLLECTE	550 085.51 €		
TOTAL	2 867 474.06 €	TOTAL	2 385 580.06 €

La section d'investissement 2021 présente un déficit de 481 894.00 €.

En intégrant l'excédent reporté d'investissement 2020, soit 1 420 525.11 €, la section d'investissement présente un excédent cumulé de 938 631.11 €.

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

C- Affectation des excédents de fonctionnement et d'investissement

Les restes à réaliser de l'exercice 2021 présentent un déficit de 4 830 267.68 euros. Ce déficit des restes à réaliser nécessitera l'inscription d'un crédit de 3 891 636.57 euros au 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé pour en assurer le financement compte tenu de l'excédent cumulé 2020 -2021.

Le détail des restes à réaliser en dépenses et en recettes est exposé dans le point suivant- Approbation du budget primitif 2022.

Dès lors, l'excédent final de la section de fonctionnement s'élève à 10 435 414.54 euros.

D- L'analyse du compte administratif par centre de coûts

Un **cahier** intitulé Compte Administratif 2021 présente les explications détaillées par destinations analytiques portant sur la gestion du ainsi que la maquette règlementaire M14.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n°1587 du 29-12-62 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Comité Directeur en date du 25/11/2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,


Vu le budget supplémentaire 2021 approuvé en séance du 17/03/2021 ainsi que la décision modificative n°1 approuvée le 16/06/2021 et la décision modificative n°2 approuvée le 15/09/2021;

Considérant que le Comité Directeur doit se prononcer avant le 30 juin de l'année n + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. Jean-Pierre PIELA, Président,

Considérant que, pour ce faire, M. Jean-Pierre PIELA, Président, a quitté la séance,

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, la Présidence de la séance a été assurée par un Vice-président qui a été élu par le Comité Directeur,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

Le Comité Directeur,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

	2021
COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	€UROS
Résultat F de l'exercice A-1	13 986 462.48
Dépenses F - Exercice A	23 290 835.31
Recettes F - Exercice A	23 631 423.94
Résultat F - Exercice A	340 588.63
Excédent de fonctionnement cumulé	14 327 051.11
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat I de l'exercice A-1	1 420 525.11
Dépenses I - Exercice A	2 867 474.06
Recettes I - Exercice A	2 385 580.06
Résultat I - Exercice A	-481 894.00
Résultat I d'investissement cumulé	938 631.11
RESTES A REALISER DEPENSES	5 880 267.68
RESTES A REALISER RECETTES	1 050 000.00
RESTES A REALISER Résultat	-4 830 267.68
Résultat de la SECTION d'INVESTISSEMENT	938 631.11
Montant nécessaire pour assurer le financement de la SI	-3 891 636.57

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.


Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

3.3.Affectation des résultats de l'exercice 2021

Il est proposé d'affecter 3 891 636.57 euros au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour assurer le financement des investissements programmés et notamment des restes à réaliser 2021.

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

Il est proposé que les excédents constatés en section de fonctionnement et d'investissement, soient respectivement repris au R002 Report de l'excédent antérieur pour 10 435 414.54 euros et au D001 Solde d'investissement reporté l'excédent de 938 631.11 euros.

Le Comité Directeur,

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

Affecte **3 891 636.57** euros au compte 1068 afin d'assurer le financement des investissements programmés en 2021

Affecte sur l'exercice 2022 l'excédent de la section de fonctionnement de **10 435 414.54** euros à l'article 002 et l'excédent de la section d'investissement de **938 631.11** euros à l'article 001

Approuvé à l'unanimité.

3.4. Approbation du Budget Primitif 2022

Un cahier intitulé "Budget Primitif 2022" qui apporte tous les éléments techniques et financiers est joint au présent rapport préparatoire.

Rapporteurs : MM. Jean-Pierre PIELA et Denis PETIT

Préambule


Dans le cadre du **Débat d'Orientation Budgétaire** qui s'est déroulé le 16/02/2022, le Comité-Directeur a pris acte des orientations proposées et notamment d'une augmentation de 2% des tarifs de la redevance.

Le Budget Primitif de l'exercice 2022 a été élaboré en intégrant les nouvelles contraintes de fonctionnement, notamment pour la **fermeture du CSDND** en fin d'année 2022 et l'arrêt du centre de tri pour permettre les travaux de transformation du site aux **Extensions des Consignes de Tri** (« tous les emballages se trient » à partir du 1^{er} janvier 2023).

Compte tenu de la nécessité pour le SMICTOM d'effectuer la reprise du résultat 2021 et plus encore du résultat cumulé afin de financer les principales opérations programmées, le budget 2022 intègre l'intégration des restes à réaliser 2021 et le résultat 2021. Auparavant, le budget primitif était voté en novembre de l'année N-1 et les restes à réaliser et résultat intégrés dans un budget supplémentaire voté en mars de l'année N.

Aussi, aux fins de comparaison, les chiffres présentés pour 2021 sont ceux du budget primitif augmentés du budget supplémentaire.

Exposé des éléments constituant le Budget Primitif 2022 :

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

Les dépenses de la section de fonctionnement du SMICTOM pour l'année 2022 sont en diminution de 11% du fait principalement de la diminution de l'autofinancement inscrit au chapitre 023 « virement à la section d'investissement ».

3.4.1. Le Budget Primitif 2021 : Sections de fonctionnement et d'investissement :

A. La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement augmentent de 36% par rapport à 2021.

Les principales dépenses (y compris les restes à réaliser) se présentent comme suit :

Investissements :

Montants :

DEPENSES : **13 297 297.32 euros**

Dont Restes à Réaliser 2021 : **5 880 267.68 euros**

CSDND (opération 17) : 802 304.04 euros

Dont la rénovation de conduites, la création de digues, divers matériels et petits travaux

ADMINISTRATION (opération 19) : 1 442 546.91 euros

Dont la transformation du site de Scherwiller pour les travaux du centre de tri (aire de lavage, ...), la création d'un puits pour la Pompe A Chaleur, des logiciels et matériels informatiques

RESEAU DE DECHETERIES (opération 28) : 1 283 318.82 euros

Dont des compacteurs de déchets, des travaux de mise en conformité des sites, ...

CENTRE DE TRI (opération 40) : 5 540 732.93 euros

Dont les travaux d'extension des consignes de tri, l'extension du hall de tri et les maîtrises d'œuvre ad hoc, divers matériels,...

COMPOSTAGE (opération 41) : 509 140.85 euros

Dont la démolition de l'affinage primaire, la fin des travaux de réaménagement du transfert, divers petits travaux et matériels

COLLECTE (opération 43) : 1 902 743.33 euros


Dont un véhicule de 32 tonnes avec grue, des bacs de collecte, bornes et conteneurs,...

Remboursement du capital des emprunts (ENIO) 1 716 510.44 euros

Dont possibilité de remboursement anticipé d'emprunts pour 833 510.44 euros

Participation (Chap. 26) 100 000.00 euros

Participation financière dans un méthaniseur

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

RECETTES :	13 297 297 .32 euros
Solde d'exécution d'investissement reporté	938 631.11 euros
Autofinancement	5 016 018.44 euros
Couverture des restes à réaliser par le résultat (1068)	3 891 636.57 euros
Amortissements	1 765 000.00 euros
FCTVA	374 011.20 euros
Emprunts	0.00 euros
Subvention	1 312 000.00 euros

B. La section de fonctionnement :

L'équilibre budgétaire :

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 11% par rapport à 2021.

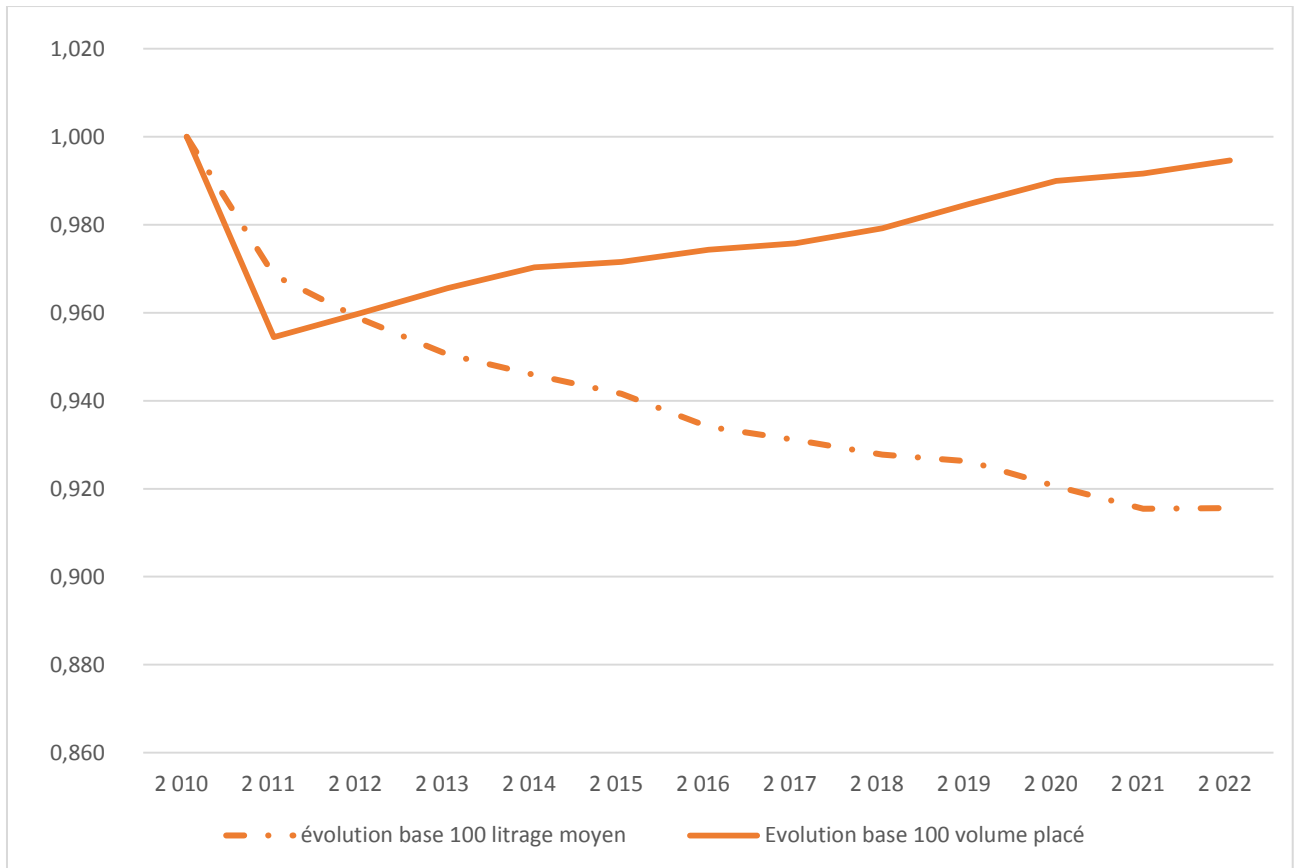
Les dépenses de fonctionnement :


- Les dépenses à caractère général du chapitre 011 augmentent de 10% du fait des augmentations de charges des déchèteries, de la fermeture du CSDND et de l'externalisation du tri pendant les travaux sur site
- Les frais de personnel diminuent de 3% notamment du fait de l'arrêt du centre de tri pendant les travaux sur site
- La mise en œuvre de provision complémentaire pour la post exploitation du CSDND (travaux et fonctionnement)

Les recettes de fonctionnement :

- Le résultat global a diminué de 3,5 M€ du fait des provisionnements effectués en 2021 au profit de la post exploitation du CSDND
- Les ventes de matières augmentent mais la fin du CSDND et la perte induite de vente de vide de fouille fait reculer le chapitre 70 de 21%
- Les produits exceptionnels bondissent de 145 500 euros : intensification des ventes de matériels anciens notamment sur les déchèteries en 2022.

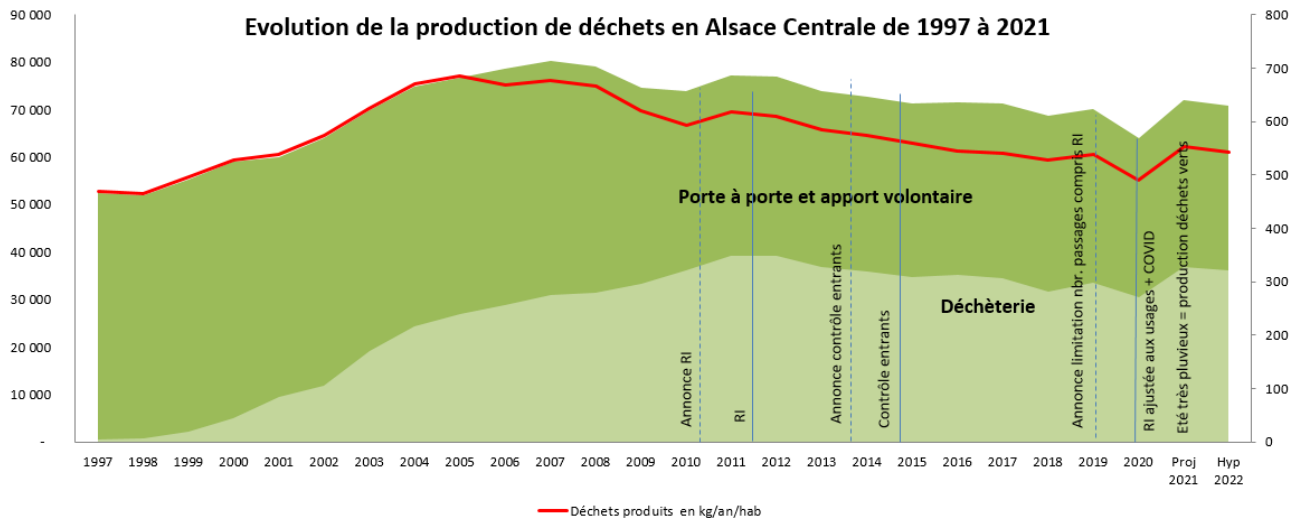
Evolution du volume des bacs et du litrage moyen (Base 100 en 2010) :



	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

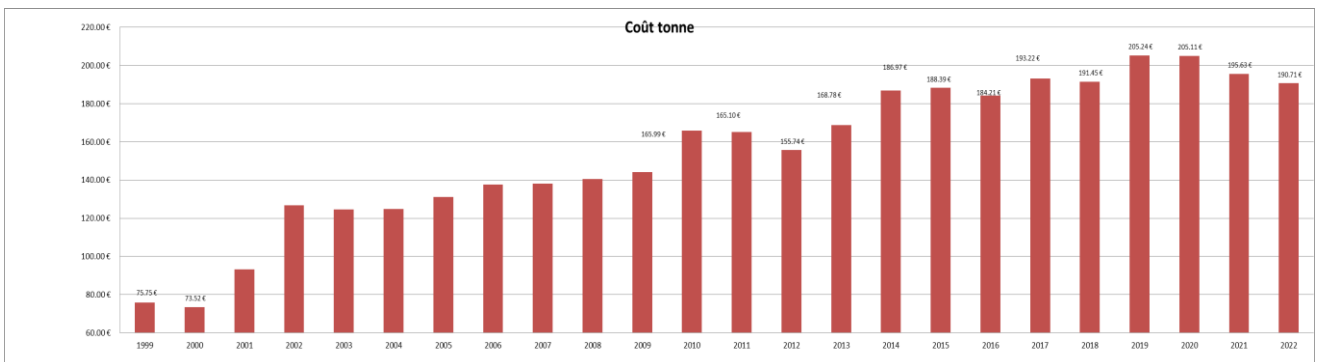
3.4.2. L'analyse technique et financière des activités de collecte et de traitement du SMICTOM


A. Evolution des tonnages collectés et traités :



B. Evolution des coûts :

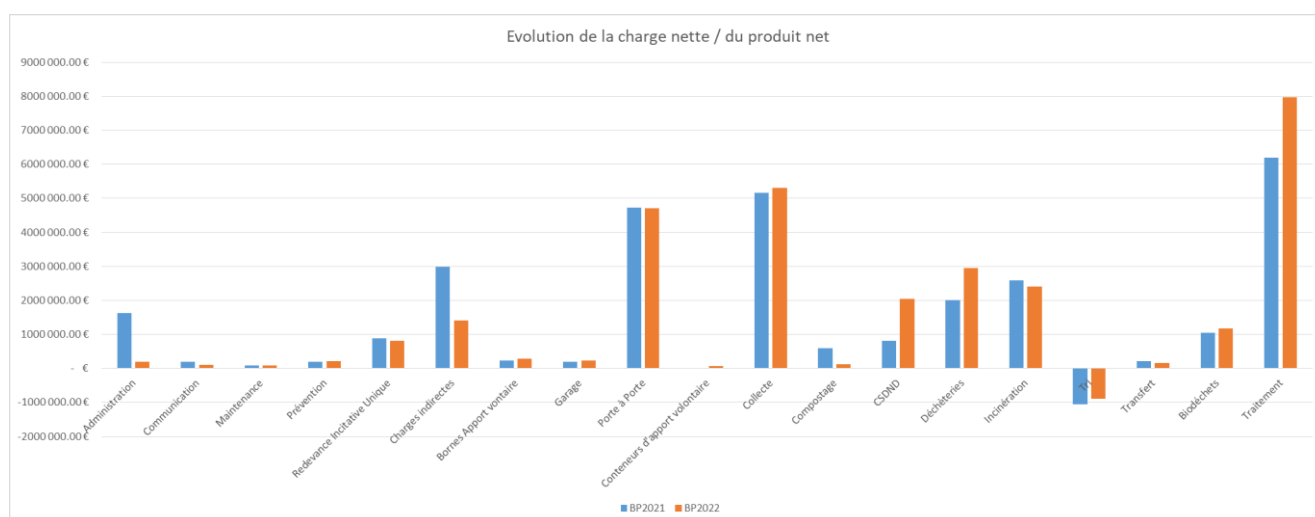
La courbe présentée sur ce graphique indique le coût par tonnes collectées et traitées sur le montant de la redevance :



	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022				Version	V1
					Date	01/04/2022
					Auteur	NP
					Emetteur	NP

C. Le Budget Primitif 2022 présenté par centres de coûts :

	DEPENSES				RECETTES				CHARGE NETTE / PRODUIT NET			
	BP2021	BP2022	Diff	%	BP2021	BP2022	Diff	%	BP2021	BP2022	Diff	%
Administration	15 625 920.48 €	10 646 369.77 €	-4 979 550.71 €	-31.87%	13 995 618.48 €	10 455 914.54 €	-3 539 703.94 €	-25.29%	1 630 302.00 €	190 455.23 €	-1 439 846.77 €	-88.32%
Communication	215 485.00 €	179 814.03 €	-35 670.97 €	-16.55%	12 500.00 €	71 800.00 €	59 300.00 €	474.40%	202 985.00 €	108 014.03 €	-94 970.97 €	-46.79%
Maintenance	77 622.00 €	93 468.54 €	15 846.54 €	20.42%	- €	- €	- €		77 622.00 €	93 468.54 €	15 846.54 €	20.42%
Prévention	218 238.00 €	228 062.40 €	9 824.40 €	4.50%	19 000.00 €	13 000.00 €	-6 000.00 €	-31.58%	199 238.00 €	215 062.40 €	15 824.40 €	7.94%
Redevance Incitative Unique	975 617.00 €	902 182.18 €	-73 434.82 €	-7.53%	98 961.00 €	98 961.24 €	0.24 €	0.00%	876 656.00 €	803 220.94 €	-73 435.06 €	-8.38%
Charges indirectes	17 112 882.48 €	12 049 896.92 €	-5 062 985.56 €	-29.59%	14 126 079.48 €	10 639 675.78 €	-3 486 403.70 €	-24.68%	2 986 803.00 €	1 410 221.14 €	-1 576 581.86 €	-52.78%
Bornes Apport volontaire	233 874.00 €	289 199.04 €	55 325.04 €	23.66%	- €	- €	- €		233 874.00 €	289 199.04 €	55 325.04 €	23.66%
Garage	203 464.00 €	231 267.27 €	27 803.27 €	13.66%	- €	- €	- €		203 464.00 €	231 267.27 €	27 803.27 €	13.66%
Porte à Porte	4 803 504.00 €	4 762 269.71 €	-41 234.29 €	-0.86%	79 000.00 €	54 000.00 €	-25 000.00 €	-31.65%	4 724 504.00 €	4 708 269.71 €	-16 234.29 €	-0.34%
Conteneurs d'apport volontaire	227 492.00 €	231 655.07 €	4 163.07 €	1.83%	223 568.00 €	157 548.32 €	-66 019.68 €	-29.53%	3 924.00 €	74 106.75 €	70 182.75 €	1788.55%
Collecte	5 468 334.00 €	5 514 391.09 €	46 057.09 €	0.84%	302 568.00 €	211 548.32 €	-91 019.68 €	-30.08%	5 165 766.00 €	5 302 842.77 €	137 076.77 €	2.65%
Compostage	587 797.00 €	127 980.00 €	-459 817.00 €	-78.23%	- €	- €	- €	#DIV/0!	587 797.00 €	127 980.00 €	-459 817.00 €	-78.23%
CSDND	2 042 679.00 €	2 209 752.27 €	167 073.27 €	8.18%	1 239 120.00 €	175 000.00 €	-1 064 120.00 €	-85.88%	803 559.00 €	2 034 752.27 €	1 231 193.27 €	153.22%
Déchèteries	2 626 272.00 €	3 809 240.31 €	1 182 968.31 €	45.04%	623 800.00 €	865 550.00 €	241 750.00 €	38.75%	2 002 472.00 €	2 943 690.31 €	941 218.31 €	47.00%
Incinération	2 648 340.00 €	2 450 150.00 €	-198 190.00 €	-7.48%	52 714.00 €	37 174.16 €	-15 539.84 €	-29.48%	2 595 626.00 €	2 412 975.84 €	-182 650.16 €	-7.04%
Tri	2 913 596.00 €	3 299 347.05 €	385 751.05 €	13.24%	3 973 564.00 €	4 193 753.67 €	220 189.67 €	5.54%	-1 059 968.00 €	894 406.62 €	165 561.38 €	-15.62%
Transfert	213 175.00 €	163 115.75 €	-50 059.25 €	-23.48%	- €	- €	- €	#DIV/0!	213 175.00 €	163 115.75 €	-50 059.25 €	-23.48%
Biodéchets	1 379 334.00 €	1 382 880.54 €	3 546.54 €	0.26%	334 564.00 €	200 652.00 €	-133 912.00 €	-40.03%	1 044 770.00 €	1 182 228.54 €	137 458.54 €	13.16%
Traitement	12 411 193.00 €	13 442 465.92 €	1 031 272.92 €	8.31%	6 223 762.00 €	5 472 129.83 €	-751 632.17 €	-12.08%	6 187 431.00 €	7 970 336.09 €	1 782 905.09 €	28.81%
SMICTOM	34 992 409.48 €	31 006 753.93 €	-3 985 655.55 €	-11.39%	20 652 409.48 €	16 323 353.93 €	-4 329 055.55 €	-20.96%	14 340 000.00 €	14 683 400.00 €	343 400.00 €	2.39%




3.4.3. Le Budget Primitif de l'exercice 2022 présenté en charges et en recettes par nature

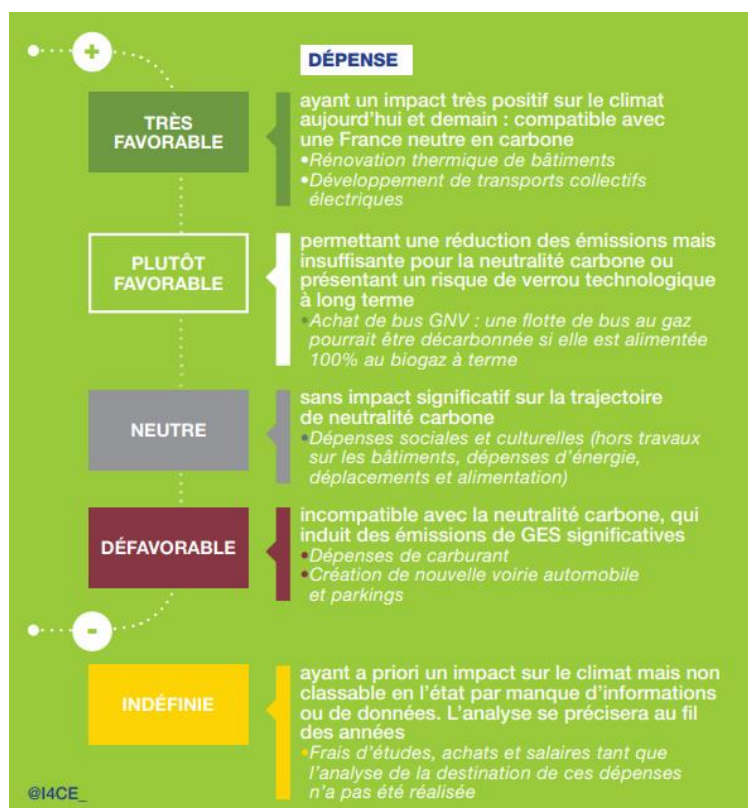
Se reporter au cahier BP 2022 en **annexe**.

3.4.4. L'évaluation Climat du Budget Primitif de l'exercice 2022

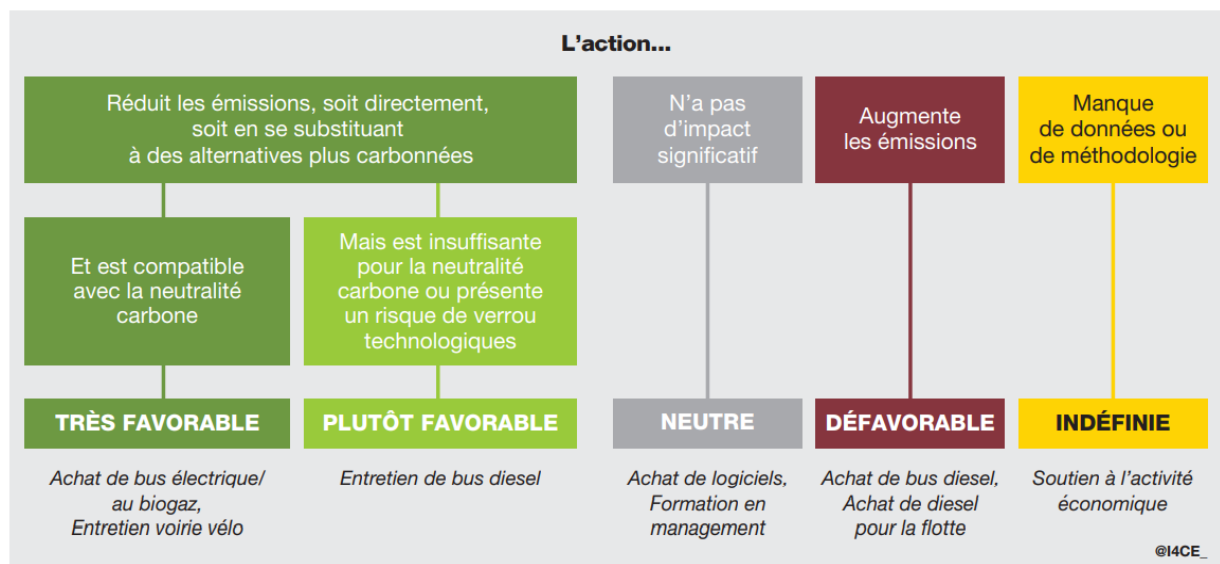
Il s'agit d'une première approche, pour s'interroger et se sensibiliser sur l'impact climat des dépenses, dans une logique d'atténuation du changement climatique. Il est retenu la méthode simplifiée de I4CE (pour plus d'informations se reporter à [Evaluation climat des budgets des collectivités territoriales - I4CE](#))

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

Les dépenses sont classées en cinq catégories selon leur effet sur le climat :




ARBRE DE DÉCISION POUR LA CLASSIFICATION CLIMAT D'UNE DÉPENSE



La méthode est critiquable mais basée sur le principe :

« [L]es évaluations climat sont uniquement fondées sur l'effet des mesures, positif ou négatif, en termes d'émissions. Ce n'est donc pas l'intention de la dépense, son objectif affiché, qui prévaut ici. »

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

Pour cette première approche, les résultats sont les suivants :

TF pour Très Favorable (par exemple : collecte et traitement en déchèteries de flux valorisés)

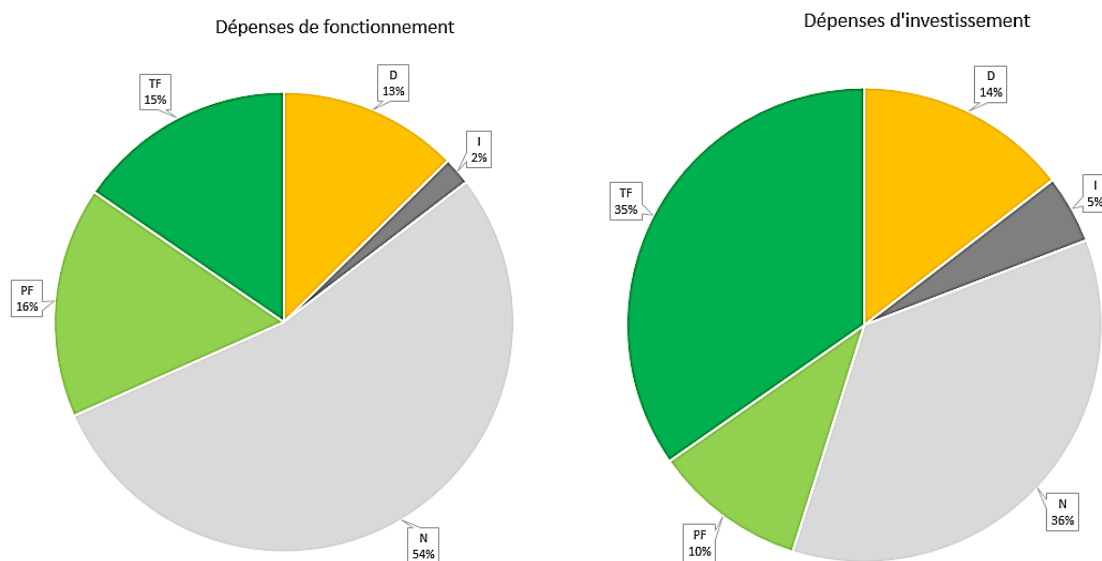
PF pour Plutôt Favorable (par exemple : incinération avec valorisation énergétique)

N pour Neutre (par exemple : amortissements et rémunérations)

D pour Défavorable (par exemple : stockage, transport, location d'engins)

I pour Indéfinie (par exemple : études, formations, frais juridiques)

HP pour Hors Périmètre (sorti des diagrammes ci-dessous pour gagner en lisibilité)




L'exercice sera plus intéressant une fois que des comparaisons annuelles seront disponibles.

Sur le projet de budget, M. PIERAUT indique que le prévisionnel du prix unitaire sur le carburant est dépassé dans le contexte actuel. Il attire l'attention sur l'augmentation importante prévue des coûts des marchés déchèteries.

M. GALMICHE complète en indiquant que suivant l'évolution du contexte les marchés pourront ne pas être reconduits et relancés pour bénéficier de meilleurs tarifs. Par ailleurs si les coûts augmentent, en parallèle il y aura peut-être de bonnes surprises sur la reprise des matières.

Entrée de Mme. ROUSSEL à 18h58.

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

Après délibération, le Comité Directeur,

Approuve le budget primitif de l'exercice 2022 tel que présenté, par chapitre de fonctionnement et par opération en section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	31 006 753.93 €
RECETTES :	31 006 753.93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	13 297 297.32 €
RECETTES :	13 297 297.32 €

Approuve le tableau des emplois joint au Budget Primitif 2022 selon l'état joint aux états budgétaires ;

Décide de l'application du régime indemnitaire et vote à cet effet un crédit total de 1 900 000,00 € aux articles correspondants, de même que la reconduction du régime d'astreinte ;

Décide l'attribution d'une subvention de 9 000 € à l'amicale du personnel du SMICTOM (article 65738), la prise en charge de la part autorisée de la protection sociale (risques santé et de la prévoyance) des agents et vote un crédit total de 255 448.52 € (article 6455) ;


Décide de provisionner, au chapitre 68, selon le régime de droit commun (semi-budgétaire), la somme de 908 000,00 euros pour post exploitation du CSDND ainsi qu'une provision de 900.00 euros pour créances à risque ;

Décide de la prise en charge de la cotisation garantie obsèques et de la cotisation pour l'adhésion de l'ensemble de ces agents en activité au C.N.A.S. auprès du groupement d'action social pour un montant de 36 000,00 € (article 6474) ;

Décide la réalisation au cours de l'année 2022 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget.

Décide l'octroi d'une subvention de 5 000,00 euros au profit de l'Association EMA (Eco Manifestation Alsace), d'une subvention de 5 000,00 euros au profit de GESCOD, de subventionner l'achat de couches lavables bébé, adultes et de protections hygiéniques durables pour 4 700,00 euros et de subventionner les lauréats du concours textiles collèges pour un total de 7 000,00 euros, d'une subvention ACJCA pour 5 000,00 euros, d'une subvention de l'Atelier du chemin de la transition MNRAC pour 5 000,00 euros, d'une subvention de la Résidence artiste réemploi Emmaus pour 5 000,00 euros(Article 6574).

Approuvé à l'unanimité.

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

M. PIELA remercie M. PETIT et les services qui ont travaillé sur la préparation du budget. Le budget est un travail de longue haleine, pour lequel le travail démarre depuis septembre. Le résultat 2021 est moins bon que d'habitude. C'est un budget qui prend en compte l'augmentation de l'inflation (2%) dans la révision des tarifs, votés en novembre dernier. Le Président rappelle que 90% des collectivités françaises sont à la taxe et qu'elles bénéficient de l'augmentation automatique des bases (3 à 4% sur plusieurs années). Le SMICTOM est face à des défis importants, dont la maîtrise des coûts liée aux énergies (carburant et électricité). Le Comité Directeur s'est prononcé pour avancer sur la question de la motorisation BOM mais ce travail ne pourra être réalisé qu'à plusieurs parties prenantes. Ce budget voit l'introduction d'indicateurs Climat mais cela sera plus intéressant l'année prochaine avec des comparaisons possibles. M. PIELA rappelle les provisions effectuées pour le CSDND. L'augmentation des coûts des déchèteries est inquiétant. 80% des collectivités ont dû augmenter leurs tarifs en 2022 d'après AMORCE, il faut rester vigilant sur la maîtrise budgétaire pour éviter que les usagers ne voient leurs factures augmenter.

M. PIELA indique qu'il y a des interrogations dans certaines Communautés de Communes sur les 18 levées du bac gris à l'horizon 2023. Des interventions ont déjà eu lieu et continueront. Le Comité Directeur a travaillé ce sujet des 18 levées, notamment par les Commissions Réunies. Le sujet des protections adultes revient, M. PIELA propose de revenir sur cette problématique. Des informations plus précises seront communiquées aux usagers à l'automne car le calendrier est imposé par CITEO, comme cela a été présenté la veille en Commission tri.

Le budget s'inscrit dans une démarche prospective plus globale, les données sont intégrées dans un Plan Pluri annuel d'Investissement et de Fonctionnement. L'objectif reste qu'il n'y ait pas d'augmentation l'année prochaine. Les économies prévues doivent permettre de faire face.

4. RH

Rapporteur : M. Jean-Pierre PIELA

4.1. Reversement de la ristourne des chèques-déjeuner à l'amicale du personnel

Dans le cadre des titres restaurant perdus ou périmés au titre du millésime 2020, le SMICTOM a reçu un chèque de 2012,80 € de la part de la société CHEQUE DEJEUNER.

Conformément aux dispositions prévues par l'article R 3262-14 du code du travail, il appartient aux collectivités de reverser cette somme soit au comité d'entreprise, soit de l'affecter au budget des activités sociales et culturelles de la collectivité.


Par conséquent, il est proposé de reverser cette ristourne à l'Amicale des agents du SMICTOM.

Après avoir délibéré, le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

4.2. Création d'un emploi de technicien

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Par conséquent, il est proposé de créer un poste de gestionnaire de base de données en tant que technicien permanent à temps complet pour assurer les missions suivantes :

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

1. Optimisation et gestion de la base de données :

- assurer le monitoring de l'ERP : surveillance du fonctionnement, définition d'indicateurs pour la détection d'anomalies/dysfonctionnements, mise en place d'alertes,
- gérer les déploiements des développements,
- gérer les traitements batchs planifiés (définitions de files de travaux, planification en fonction des besoins, en tenant compte des durées de traitements, en évitant les contentions, ...),
- gérer des utilisateurs et de leurs droits dans l'application,
- assurer le rôle de support technique des utilisateurs,
- être le référent technique de l'éditeur (ouverture d'incident, fourniture de tout élément permettant de l'aider à analyser le problème, test et mise en place de correctifs, ...),
- simplifier et fiabiliser les procédures en transversalité des différentes activités (gestion usagers, gestion payeurs, facturation).

2. Pilotage de projets techniques :

- mettre en place le web usager en lien avec la base de données
- intégrer/interfacer les différents systèmes informatiques avec l'ERP (Géolocalisation, contrôle d'accès,...)
- améliorer et dématérialiser le fonctionnement du service via l'informatique (OS livreur, relations avec les usagers, archivage,...)
- Accompagner les responsables de pôle et le responsable de service dans leur projet en exportant et en interprétant les données informatiques.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Après avoir délibéré, le Comité Directeur approuve à l'unanimité :

la création d'un emploi permanent de technicien à temps complet pour les fonctions de gestionnaire de base de données.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 452, indice majoré : 396.

la modification correspondante du tableau des emplois (en [annexe 3](#)).


5. PREVENTION - ANIMATION - COMMUNICATION : bilan PLPDMA 2021

Rapporteur : M. Jean-Pierre PIELA

La présentation du bilan 2021 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est effectuée par Mme. PEPIN (support en [annexe 4](#)).

Mme. PEPIN remercie les communes qui continuent à distribuer les kits (bioseaux et sacs).

M. PIERAUT rappelle l'importance des relais communaux et avoue être un peu déçu des reprises dans les bulletins communaux. Le relai des délégués en Communautés de Communes et en

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

communes est un enjeu fort pour 2023 (passage à la consigne tous les emballages se trient et 18 levées).

M. PIELA rappelle la réunion dépôts sauvages et brûlage des déchets le 26 avril prochain.

M. PIELA rappelle le sigle TLC : Textiles Linges et Chaussures.

Mme. WACH remarque qu'il n'est pas évident pour l'utilisateur de savoir ce qu'est le plastique dur.

Mme. PEPIN répond que l'agent de déchèterie doit accompagner l'utilisateur.

Mme. WACH propose que, sur le site du SMICTOM, soit apporté du visuel sur les plastiques durs.

M. GUTH demande ce que deviennent les plastiques.

Mme. PEPIN et M. PIERAUT expliquent qu'il y a un surtri puis génération de granules qui permettent de produire de la matière. M. PIERAUT indique que la loi Climat et résilience oblige d'ailleurs le recours à des matières recyclées.

M. GUTH remarque que les plastiques, même recyclés, se dégradent. Il faudrait réfléchir à éviter l'utilisation du plastique.

Mme. PEPIN confirme en indiquant que c'est le sens du travail zéro déchet, avec par exemple le développement du vrac, le questionnement des modes de consommation. Elle évoque l'axe textiles avec la *fast fashion* (mode rapide) qui est aussi un angle d'attaque du fait de dissémination du plastique lors du lavage de vêtements par exemple.


6. Point d'actualités des vice-présidents et des commissions

M. OTTENWAELDER présente le point CSDND :

- Le remplissage avance bien
- Moins d'apports extérieurs pour le début de l'année – le tarif a été revu début mars (apport de DERICHEBOURG)
- Prochains travaux prévus
- Travail sur le passage en post exploitation, en lien avec un bureau d'études

M. WAEGELL présente le point TRI-TRANSFERT :

- Commission lundi prochain
- Nouvel engin acquis pour le centre de tri, arrivée prévue en avril (engin polyvalent permettant de limiter le risque ou/et la location)
- Avancée sur le projet de centre de tri
- Les marchés pour l'extension du hall amont sont rentrés
- Il n'y aura pas besoin d'extension de hall process
- Actuellement le projet est dans les temps
- Déplacement du dispositif de rechargement des déchets en cas de panne du transfert, ce qui permet de prévoir la base vie
- Les prix des matières s'envolent. JRM entre 200 et 250 €/t contre 1,5 €/t début 2020 et autour de 110-150 €/t ces dix dernières années. Les plastiques ont quasiment doublé. Les cartons ont pris 40%.

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

M. KLIPFEL présente le point COLLECTE – GARAGE :

- Tonnages en augmentation en 2021 sur tous les flux - 15% des usagers ont dépassé les 36 levées
- Etudes réalisées pour la collecte sur les Extensions des Consignes de Tri
- Plan qualité réalisé et simplification des procédures de refus
- Depuis février retour aux horaires normaux de collecte (du fait de l'amélioration de la situation sanitaire)
- Concertation avec les agents pour définir le meilleur modèle pour 2023
- Test de matériel moins polluant prévu (benne électrique, lève-conteneur électrique, biocarburant)

Mme. DUCORDEAUX demande si le SMICTOM possède les données d'âge sur ceux qui sortent les bacs tout le temps.

M. PIERAUT répond que non, ce sont des données qu'il est interdit de gérer par rapport au RGPD. Ce sont plutôt les collectifs qui sont en dépassement mais avec des dotations en baisse (dans ce milieu il est plus facile de diminuer le nombre de bacs et de continuer à les présenter toutes les semaines que de conserver les bacs et d'organiser la rotation).

M. SCHAEFFER présente le point BIODECHETS – DECHETS VERTS :

- Depuis le début de l'année, léger recul sur les tonnages biodéchets – à la recherche des tonnages car encore beaucoup de potentiel
- Opération de sensibilisation de 5000 habitants dans les collectifs sur notre territoire – porte-à-porte et animations dans les supermarchés – dépôt dans les boîtes aux lettres de notices explicatives – 69% des gens dans les collectifs annoncent trier mais entre l'annonce et la réalité il y a une marge
- Semaine Tous au compost du 26 mars au 10 avril : 6 animations – journée verte de Marckolsheim – article dans Sélestadien – audit des 41 sites de compost partagés

Mme. GARBACIAK demande comment sont recrutés et formés les personnes qui font la porte-à-porte.


Mme. PEPIN indique c'est un vrai métier que d'être ambassadeur du tri. Voix Publique travaille dans la communication engageante. Sur les 6 animateurs, seulement 2 sont recrutés sur le territoire (difficulté de recrutement), les 4 autres font du chantier itinérant. Quizz de l'utilisateur puis discours adapté suivant là où en est l'utilisateur sur son geste de tri. Fin de l'entretien sur un engagement (par exemple : s'engager sur le tri du pain perdu), ce qui permet une contractualisation morale.

Mme. GARBACIAK demande si une évolution du geste de tri a été constatée sur Lyon et Grenoble, où est intervenue Voix Publique.

Mme. PEPIN confirme et indique que le SMICTOM l'a aussi constaté quand on a travaillé particulièrement le secteur de Filature à Sélestat sur la thématique biodéchets. Les 5000 adresses sont ciblées là où les bornes sont en sous régime.

M. LUTZ présente le point DECHETERIES :

- Rappel sur les chiffres 2021.
- Réalisation des travaux de mise en conformité de Sundhouse et Villé : la DREAL a confirmé l'absence de non-conformité
- Lancement des appels d'offres collecte et traitement en déchèteries

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

- Projet d'expérimentation de la collecte de polystyrène à Benfeld
- Déploiement de la collecte du mercure sur toutes les déchèteries
- Lancement appels d'offres pour compacteurs en déchèteries
- Travail sur le changement de régime ICPE des déchèteries

M. GEYLLER présente le point RELATION AUX USAGERS :

- Amélioration de la période de traitement des équipements (13 jours en moyenne)
- En 2021 augmentation des réclamations de 10% liés au changement
- Amélioration de l'appel téléphonique (délai d'attente de 58 secondes maintenant), baisse des appels en échec (-61%)
- Facturation du solde 2021 en ce moment – bonne compréhension des usagers
- Pour la WebAgence, le prestataire travaille pour livrer au mois de juin. Il est important que l'outil soit opérationnel en septembre. Pour rappel il est prévu de pouvoir y suivre : utilisation du service (levées, nombre de passages déchèteries), gestion des demandes, localisation point d'apport volontaire, dématérialisation des échanges.
- Règlements de collecte et de facturation pour 2023.
- Attente que les communes soient des relais du SMICTOM
- Audit depuis le 1^{er} février sur le traitement des demandes. Réflexion sur une charte qualité, type Marianne.

M. DAVID présente le point PREVENTION – ANIMATION :

- Oschterputz : 55 communes inscrites sur les 90.
- Concours textiles dans les collèges. Opération de collecte à partir d'avril. En partenariat avec EMMAUS.

Mme. GARBACIAK remercie pour le matériel. Elle indique qu'il y a quand même des communes qui ont organisé les années précédentes malgré la crise sanitaire.

M. WILLMANN présente le point PARTENARIATS ET DEBATS CITOYENS :


- Manifestations qui reprennent leurs cours. Des conventions sont prévues (Summer Vibrations, Décibulles, Bourse aux Minéraux)
- Partenariat avec Restos du Cœur terminé
- Travail avec Eco Manifestations d'Alsace pour relancer la démarche (200 euros pour un budget de moins de 20000 sur une association)
- Suppression des bennes ultimes avec la fermeture du CSDND. Un travail doit se faire sur les biodéchets, notamment sur les marches gourmandes mais pas que. La personne qui a trié chez elle doit aussi pouvoir trier lors des manifestations.

Mme. WACH trouve qu'il n'est pas évident pour les associations de savoir comment gérer.

M. WILLMANN répond que c'est à l'association de se signaler vers le SMICTOM. Il y a un projet de charte qui sera présenté au mois de juin.

Mme. WACH indique qu'il faut que les communes puissent relayer vers les associations.

M. WILLMANN confirme que ce sera prévu dans les réunions avec les Communautés de Communes. Il faudra aussi « circulariser » les communes pour qu'elles soient courroie de transmission. Le comité des fêtes peut aussi être un bon point d'entrée. Il faudrait un référent « équipe verte ».

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

M. PIERAUT présente le point ENERGIE :

- Marché de fourniture d'électricité pour Total Energies depuis le 1er janvier 2022 pour 1 an avec une augmentation de 37% des prix unitaires
- Dernier marché gazole : 1.73 €/L alors que 1.5€/L dans le BP2022. C'est un point de vigilance.
- Etude de faisabilité réalisée pour une ferme solaire au centre de stockage suite à la mise en place de la couverture finale, recherche de partenaires en cours.
- Bilan carbone : recueil des données en cours de réalisation , actions de sensibilisation prévues avec présentation du diagnostic à tous les agents et élus (a priori en mai)
- Travail en cours avec Neos sur les solutions d'optimisation énergétique dans le cadre des travaux à venir au centre de tri (éclairage, récupération de chaleur, optimisation usages des compresseurs)
- Plantation de tilleurs palissés devant le bâtiment administratif pour apporter de la fraîcheur et ainsi limiter l'usage de la climatisation dans les bureaux, suite à étude énergétique été - hiver

Mme. WACH présente le point COOPERATION :

- relations avec les communes : il s'agit de travailler sur les déchets communaux car le dispositif de dotation libre sur les bacs et les déchèteries ouvertes complètement pour les communes conduisent à des dérives. Une Commission aura lieu le 23 mars prochain avec également les Commissions collecte et déchèteries. Comme les passages en déchèteries ne coûtent rien, aujourd'hui tout le monde passe sans regarder. Les communes ont aussi un devoir d'exemplarité. Des bonnes pratiques sont à dupliquer. Est-ce que la gratuité a du sens ?

M. GUTH demande l'ouverture le samedi pour les communes qui ont des ouvriers uniquement le samedi.

Mme. WACH indique que le sujet est complexe. Il est temps que certaines communes trient en déchèteries.

M. RUXER fait part de son retour d'expériences dans sa commune : des déchets verts des particuliers sont ramassés puis mis sur une zone verte où du broyage est régulièrement organisé.

M. PIERAUT effectue un rappel de dates à venir.


Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 20h49.

Le Président du SMICTOM :

Le Secrétaire de Séance :

J.P. PIELA

N. PIERAUT

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/03/2022	Version	V1
		Date	01/04/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

J. DAVID	M.L. DUCORDEAUX	G. FORGIARINI	N. GARBACIAK
L.GEYLLER	A. GUTH	S. HIRTZ	O. HUMMEL Excusée
L. JEHL	M. KLIPFEL	M. LAUFFENBURGER	G. LUTZ
L. NAAS Excusé	C. OTTENWAELDER	B. PAULET	D. PETIT
N. ROUSSEL	D. RUXER	P. SCHAEFFER	J. SCHUNCK
M. SENGLER Excusée	N. SIMLER	J.M. SOHLER	P. STIRMEL
R. VOINSON	C. WACH	D. WAEGELL	F. WILLMANN